

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
8 heures » minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 49 — — — Omnibus.
5 — 11 — — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — — Poste.
Départs de Saumur pour Tours.
3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Si l'on en croit les bruits qui circulent, la session extraordinaire du Sénat présenterait un très-vif intérêt. On assure que le sénatus-consulte qui doit consacrer les réformes financières donnera lieu à une discussion des plus approfondies et des plus animées.

M. le marquis d'Audiffret, se préparerait, dit-on, à présenter des observations d'une haute importance sur le système proposé par M. Fould. On assure, en outre, qu'un sénateur bien connu par son dévouement à l'Empire, M. le comte de Casabianca, proposerait un amendement qui répondrait à des préoccupations déjà anciennes au sein du Sénat et du gouvernement.

Dans le mécanisme actuel de la constitution, le Conseil d'Etat prononce sur les amendements proposés par les commissions du Corps-Législatif. Quand ces amendements sont repoussés, il en résulte que c'est le pouvoir législatif qui est jugé par le pouvoir administratif, le Conseil d'Etat n'étant autre chose qu'une émanation directe du gouvernement.

M. le comte de Casabianca proposerait une modification à la constitution ayant pour but de donner au Sénat le droit de délibérer sur les amendements lorsqu'ils auraient été repoussés par le conseil d'Etat.

De cette façon, le droit d'amender les lois et le budget appartiendrait tout entier au pouvoir législatif, représenté par le Sénat et par la Chambre des députés, et la séparation des pouvoirs se trouverait ainsi nettement établie. (La Patrie.)

L'Opinion nationale publie les documents relatifs aux négociations entamées par M. le baron Ricasoli avec la cour de Rome, dont le télégraphe n'avait donné qu'un très-succinct résumé, ainsi que le projet de convention rédigé par le cabinet de Turin.

Dans ce document, qui remonte déjà à quatre mois, et qui, par conséquent n'a point exercé sur les événements l'influence et l'action qu'en espérait son auteur, M. Ricasoli examine la né-

cessité pour l'Italie de posséder Rome pour capitale, et constate l'impossibilité où se trouve la Péninsule d'arriver à l'unité sans cette condition.

Les motifs invoqués par le ministre italien n'offrent rien de nouveau; les arguments qu'il emploie ont en partie défrayé, depuis ou avant cette lettre, la polémique des feuilles publiques, et nous n'avons pas à nous y arrêter. Nous nous bornerons à faire remarquer que, en général, M. Ricasoli dogmatise et se laisse aller à exprimer des théories plus ou moins logiques, mais d'une exécution impossible.

Le ministre italien n'a, à notre avis, examiné que la question de principes, qu'il résout naturellement dans le sens de la politique à laquelle il est attaché, et qu'il croit la plus favorable au bonheur de l'Italie; mais il passe sans les voir, ou sans les constater, à côté des difficultés immenses que présente sa solution.

La première et la plus considérable, il faut le reconnaître, est dans le refus de la cour de Rome d'accepter les propositions du cabinet de Turin. Dans la lettre qu'il adresse à M. Nigra pour le charger de soumettre les faits à la haute médiation de l'Empereur, médiation que le gouvernement français n'a pas acceptée, M. Ricasoli prévoit un refus et insiste pour que la France se prononce dans un sens favorable à l'unité italienne.

Au reste, la question, en ce qui touche la médiation française, peut paraître jugée, puisque nos troupes sont encore à Rome.

Depuis quatre mois, d'ailleurs, les événements ont marché, et la situation n'est plus aujourd'hui la même qu'à l'époque où M. Ricasoli a adressé au Souverain-Pontife son projet de solution.

Pendant que l'attention du gouvernement de Turin s'absorbait, par une nécessité fatale, dans la question napolitaine, où il a employé ses généraux, ses politiques les plus distingués, les partis continuaient leur œuvre obscure mais persistante. A l'heure qu'il est, M. Ricasoli se présente devant le Parlement sans pouvoir s'appuyer sur un succès: à Rome, il a trouvé un refus absolu; et quant à Venise, il n'a jamais pu avoir la tentation de s'en occuper.

Il est évident que la Chambre, divisée à l'ex-

trême, mais où les partis ne manquent ni de force ni d'énergie, va, par ses exigences, rendre sa situation très-difficile. (Patrie.)

On mande de Turin, que le 22 novembre, les députés après une longue discussion ont approuvé la loi pour l'aliénation des biens domaniaux. L'ordre du jour appelle la loi de l'extension de la surtaxe de guerre à toutes les provinces du royaume. M. Ricciardi combat la loi, attendu le mécontentement que la nouvelle surtaxe causerait dans les provinces méridionales; il soulèverait des protestations. Le président le rappelle à la question. MM. Deblasis et Plutino affirment que les provinces méridionales veulent bien concourir aux charges de l'Etat. La discussion est renvoyée au lendemain.

Dans la séance du 23, la chambre des députés a voté le décime de guerre par 191 voix contre 40. Quatre membres se sont abstenus.

Lundi 2 décembre auront lieu les interpellations sur la question romaine. Il est probable que d'ici là il n'y aura pas de séance publique.

Il Movimento publie la réponse de Garibaldi à l'adresse signée à Naples: « Quoique, à mon grand regret, dit-il, je ne puisse aller vers vous aujourd'hui, je serai avec vous quand il le faudra. »

Garibaldi engage chaque Italien à se préparer une épée.

Les journaux de Turin annoncent que le différend du général Cialdini avec le cabinet est aplani. Le général reprend le commandement du 4^e corps d'armée établi à Bologne. — Havas.

La Patrie dément les journaux étrangers qui publient des correspondances de Rome, dans lesquelles ils annoncent de nouveau que le Saint-Père est gravement malade. Cette nouvelle serait complètement inexacte. Une dépêche de Rome, du 21, dit la Patrie, nous apprend, au contraire, que le Saint-Père jouit en ce moment d'une excellente santé, que la ville est parfaitement tranquille et que le gouvernement romain possède les ressources nécessaires pour assurer les services publics pendant un an, à compter du mois prochain, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} décembre 1862.

FLEURLETON

DE BIEN D'AUTRUI.

(Suite.)

VII.

Grande fut la surprise de Noémi Meyer, plus grande encore la stupeur de la digne M^{lle} Bridot, lorsqu'après un exorde des plus habiles, son éloquent époux en arriva au fin mot de l'épineuse commission dont il s'était chargé: la demande en mariage.

Il y eut d'abord un silence.

Un tel silence que, si les esprits eussent été moins absorbés, les oreilles auraient peut-être entendu battre à travers la haie le cœur de Césaire.

— Comment! put se récrier enfin M^{lle} Bridot, comment, mon ami, c'est vous qui osez nous dire de pareilles choses! Mais vous êtes donc devenu aveugle, Monsieur Bridot? Mais vous n'avez donc jamais regardé celle à qui vous proposez de devenir la femme d'un matelot!

A cette conjugale apostrophe, l'ex-huissier ne put se défendre de rougir quelque peu. Il riposta néanmoins, et avec une certaine verve:

— Un matelot... oui, madame!... Mais ce matelot est l'un des plus beaux gars que je connaisse, et son éducation, son caractère, ses sentiments, la petite fortune qu'il possède déjà, celle qu'il ne saurait manquer de conquérir...

Ce fut Noémi elle-même qui l'interrompit, mais pour lui venir en aide:

— Madame Bridot, dit-elle avec une extrême douceur, avec une calme et modeste gravité, — ma chère Madame Bridot, vous avez vraiment trop favorable opinion de mon pauvre mérite, et vous n'estimez pas assez M. Césaire Heurtevent. Bien que je ne l'aie vu que durant quelques minutes, je crois l'avoir jugé, bien jugé. C'est un noble cœur... et nous devons envisager avec égards, avec respect, sa généreuse demande. Pour ma part, elle me touche profondément, elle m'honore.

Plus encore étonnée que sa femme, Bridot s'empressa de mettre à profit la brillante péroraison qu'il avait préparée d'avance. Il fit un tel tableau de la situation présente de Noémi et des incertitudes de son avenir, il plaida la cause du patron de la Jeanne-Marie avec tant de persuasion, avec tant de chaleur et de cordialité, que Césaire lui-même, de l'autre côté de la haie, ne put se défendre de murmurer tout bas:

— Oh! le digne homme... le digne homme!

Comme dernière argumentation, argumentation triomphante, il parla de Benjamin, et se trouva inopinément appuyé par l'enfant lui-même.

Entendant qu'il était question de lui, le petit frère s'était peu à peu rapproché, et comme Bridot venait de s'écrier: « Vous l'aimez! » il sauta tout à coup sur les genoux de Noémi, il lui jeta au cou ses deux petits bras en disant:

— Oh! oui, sœur... ça c'est bien vrai ça... tu m'aimes!...

Deux larmes emperlèrent aussitôt les longs cils noirs de l'orpheline. Elle embrassa l'enfant, elle s'écria:

— Pardon... pardon, mon frère!... Pour toi surtout, pour ton avenir, je devrais accepter, je le voudrais... Malheureusement je ne puis pas, je ne suis plus libre!...

— Plus libre? répétait d'une même voix M. et M^{lle} Bridot.

— Oubliez-vous donc... fit avec un douloureux effort la belle juive, oubliez-vous Isaac Boërmann!

— Noémi!... s'écrièrent les époux Bridot, comme honteux d'avoir ravivé quelque récente blessure! Noémi, ne nous en voulez pas...

— Vous en voulez!... répliqua-t-elle, en leur prenant les mains. Ne sais-je pas que vous n'avez en vue que mon intérêt, l'avenir de mon frère. Mais vous ignorez

Des lettres de Rome, du 21, ne parlent d'aucune maladie du Pape. Elles annoncent de nouvelles désertions parmi les soldats pontificaux. Par suite d'une propagande active, une vingtaine de dragons sont partis. Dix ont été surpris la nuit par la gendarmerie; il y a eu plusieurs blessés. La police, réorganisée, exerce une surveillance sévère. Le cardinal Beccati est mort. — Havas.

Nous apprenons de Constantinople, le 22 novembre, que Fuad-Pacha, qui se trouve encore en Syrie, est nommé grand-visir. Kiamil-Pacha occupera le poste de grand-visir, *ad interim*, jusqu'à l'arrivée de Fuad-Pacha. Aali-Pacha est nommé ministre des affaires étrangères. — Havas.

Dans le cabinet espagnol, le ministre de l'intérieur remplace provisoirement le ministre du fomento. M. Pacheco a commencé à expliquer au sénat, d'une manière circonstanciée, la situation politique avec le Mexique. — Havas.

On mande des frontières de la Pologne, le 22 : Hier, quinze personnes condamnées ont été dirigées sur Orenbourg. Les obsèques de l'évêque suffragant Dechett ont eu lieu aujourd'hui. On ne permit de suivre le convoi qu'aux personnes munies de cartes spéciales à cet effet. — Havas.

Le rappel du consul autrichien à Belgrade, ainsi que la prétendue rupture qui s'en était suivie entre l'Autriche et la Serbie sont inexacts. Le consul autrichien ayant été insulté, le cabinet de Vienne a cru devoir se borner à mettre plus de réserve dans ses rapports avec la Serbie. Mais les relations entre les deux pays limitrophes n'ont point été rompues et ne le seront pas. — Havas.

Vienne, 23 novembre. — On mande de Raguse, en date d'aujourd'hui. D'après les rapports turcs, Derwisch pacha, avec 8 bataillons, a battu le 21, près de Piva, 8,000 insurgés, qui, après un combat de 4 heures, ont pris la fuite en laissant 300 morts sur le champ de bataille.

Les Turcs ont eu 13 morts et 16 blessés. De nombreux insurgés et Monténégrins qui avaient envahi Kolaschim, ont été repoussés par les habitants des montagnes et par les troupes irrégulières.

Les insurgés ont eu 128 morts, les Turcs 80.

Les journaux anglais rapportent que la récente cession à l'Angleterre de la position de Lagos (Etat de la Nigritie maritime), dont nous avons déjà parlé, n'aurait pas été volontaire de la part du prince indigène. Un traité de cession aurait été, dit-on, présenté en août dernier à ce roi pour être signé par lui; et trois jours seulement lui auraient été accordés pour y adhérer. Le roi aurait essayé d'échapper à cette nécessité en organisant un complot pour assassiner le capitaine Bedingfield et toute la communauté britannique; mais le coup aurait été découvert. Deux navires de guerre anglais ont alors braqué leurs canons sur la ville, l'infanterie de marine a été débarquée, et le capitaine Bedingfield s'est avancé en force vers la résidence royale, dans laquelle le roi n'a

plus eu naturellement d'autre alternative que de signer le traité. Quoique arbitraire, ce procédé était, disent les journaux anglais, dicté par les circonstances. L'acquisition de Lagos paraît devoir donner naissance, dans cette partie de l'Afrique, à un commerce important avec l'Europe. Le gouvernement britannique s'est empressé de nommer un consul à Abeekuta, ville importante de l'intérieur. (La Patrie.)

FAITS DIVERS.

M. le général comte de Goyon, commandant du corps d'armée d'occupation à Rome, a quitté Paris le 25 pour aller prendre possession de son nouveau commandement.

On annonce également comme très-prochain le départ pour Rome de M. le marquis de Lavalette, dont la nomination a été parfaitement accueillie par le Saint-Siège.

— La Gazette de Trieste prétend qu'on lui écrit de Gènes, le 15 novembre, que Kossuth va très-mal. Il est encore à Albano et se trouverait tellement affaibli qu'il a peine à quitter la chambre. On dit qu'il est atteint d'une sorte de consomption qui inspire des inquiétudes pour sa vie, et qui a résisté jusqu'ici à tous les efforts de l'art médical. Il y a des gens qui prétendent qu'il ne passera pas le printemps, et qu'il est tellement abattu qu'il ne peut pas même supporter la conversation.

— Nous avons la douleur d'annoncer à nos lecteurs la mort du R. P. Lacordaire. La nouvelle de ce triste événement est parvenue, par dépêche télégraphique, à la maison des Pères Dominicains de Paris. Aucun doute, cette fois, n'est possible. Malgré les prières qui sollicitaient la guérison; Dieu a retiré du monde celui dont la parole entraînant lui ramena tant d'intelligences égarées, et qui, le premier, sans nul souci des préjugés de la foule, fit reparaitre sur le sol de France, avec une simplicité courageuse, la robe blanche de Saint-Dominique.

— Le sénat de Saint-Petersbourg vient de promulguer le 22 novembre l'ukase impérial approuvant les nouveaux statuts de la grande société des chemins de fer russes.

— Un journal de Londres annonce que lord Keath, qui, depuis de longues années, souffrait d'un mal jusqu'ici réputé incurable, la goutte, vient de se guérir par un procédé extrêmement simple et à la portée de tous les gens du monde. Ce lord, assez excentrique du reste, comme tout Anglais pur sang, s'est fait mettre en fûtaille : la chose est à la lettre.

C'est dans un vaste tonneau, où avait séjourné pendant cinq ans un vin généreux d'Espagne, que notre goutteux s'est enfoui le corps, moins la tête, qu'une ouverture ménagée permettait de laisser à l'air. Claquemuré dans la fûtaille, son individualité, plongée dans la pénétrante vapeur qui se dégageait des parois de la fûtaille chauffée à distance, s'est tellement imprégnée du suc onctueux et capiteux, qu'on l'a sorti de là ivre-mort.

Couché ensuite dans un lit chaud préparé par ses gens, il a transpiré abondamment, et quand il s'est trouvé dégrisé de vapeur et de chaleur, il a sauté au bas du lit comme s'il eût été dans les ondes de la fontaine de Jouvence, rajeuni, rafraîchi et pas du tout endolori, et, de plus, débarrassé de son ennemie. Avis aux goutteux. Il ne faudrait pas avoir une vieille fûtaille dans sa cave pour se priver d'en faire l'essai.

Si la chose est à la lettre, comme l'assure le journal auquel nous empruntons ce fait, nous pouvons ajouter, à notre tour, qu'elle n'est pas nouvelle. Montaigne, dans ses *Essais*, si nous avons bonne mémoire, cite un personnage anglais qui imagina de prendre un bain de vin de Malvoisie pour se guérir de la goutte qui le tourmentait, et dont il fut tout à fait débarrassé au sortir du précieux et bienfaisant liquide.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

L'ouverture du fourneau économique, que nous avons annoncée pour le 25 courant, n'a pu avoir lieu; elle est fixée définitivement au lundi 2 décembre.

Nous ne cacherons pas plus longtemps dans nos colonnes le nom du bienfaiteur qui a entrepris cette bonne œuvre. M. le marquis de Brézé, par des motifs qui lui font le plus grand honneur, voulait rester ignoré, mais l'*Union de l'Ouest* a cru devoir le nommer; il est vrai qu'en commettant cette indiscretion, elle fait, ainsi qu'elle le dit, un acte de stricte justice.

L'administration du fourneau économique est confiée, comme les années précédentes, à la société de Saint-Vincent-de-Paul.

La nouvelle de la mort de M. Jourdain est parvenue à Saumur la semaine dernière; elle a été confirmée samedi matin.

Voici comment le *Monde* rend compte des derniers instants de notre compatriote :

« Une autre douloureuse nouvelle nous arrivait en même temps que celle de la mort du R. P. Lacordaire : M. Jourdain (Charles Sainte-Foi) est mort subitement mercredi soir.

« Nous devons, moins que tout autre, nous attendre au coup que la mort vient de frapper. M. Jourdain était encore au milieu de nous il y a deux jours, et rien, dans sa conversation, dans son air, ne pouvait faire pressentir une si prochaine catastrophe. Toute la vie de M. Jourdain, que tant de chrétiens ne connaissent que sous le nom de Charles Sainte-Foi, a été consacrée à la propagation de cette foi dont il avait si justement formé son pseudonyme : chez lui, la foi était vive, le cœur plein de chaleur, l'esprit plein d'humilité et de fermeté; une solide érudition s'ajoutait à des qualités, que relevaient une simplicité pleine de charité et une amabilité qui lui faisait des amis de tous ceux qui avaient le bonheur de le connaître.

« La mort de notre ami nous a surpris; elle ne l'a pas surpris lui-même, car il se tenait toujours prêt. Nous savons qu'avant d'être frappé, il venait encore de se prosterner devant la sainte Vierge, dans l'église des Carmes; et il avait prié

nos mœurs, nos croyances, qui ont traversé des siècles; mais vous ne connaissez pas la force du lien qui m'unit à Isaac Boërmann. Nous sommes fiancés devant notre Dieu!

— Permettez... permettez?... hasarda timidement Bridot. J'ai bien souvenir que tels étaient les arrangements d'autrefois; mais je n'oublie pas non plus qu'après la mort de mon excellent ami Meyer, lorsque le père Boërmann apprit que vous étiez ruinée, sans dot, sans ressource aucune, il exigea... si je ne m'abuse... une rupture, une séparation. Je crois même me rappeler qu'Isaac lui-même...

— Eh qu'importe?... reprit avec une tendre fierté la jeune fille. Son père ordonnait, le devoir d'un fils est d'obéir, et moi-même j'ai dit à Isaac : Soumettons-nous au destin! Mais si nos mains sont désunies, il n'en est pas de même de nos cœurs; Dieu nous garde nos anneaux dans le ciel!

Il serait impossible de peindre avec des mots la touchante simplicité, la grandeur vraiment biblique de Noëmi Meyer en parlant ainsi. Elle n'avait pas même élevé la voix; son émotion semblait si profondément sentie qu'elle montait à peine à ses lèvres. Ce n'était pas de l'exaltation passionnée; c'était de la foi, c'était bien de l'amour!

Mais comme ce calme, comme ce recueillement, comme cette extase allaient bien à sa beauté! Tout à

l'entour d'elle, le crépuscule faisait ressortir les lignes si pures de son admirable visage, un peu plus pâle que de coutume; quelques derniers rayons, teints de rose, s'attardaient comme à plaisir dans les ondes épaisses de ses cheveux noirs, et ses grands yeux, presque fixes, semblaient s'agrandir encore.

Elle poursuivit :

— Nous n'avions pas même l'âge de mon petit Benjamin que déjà l'on nous répétait : « Vous êtes destinés l'un à l'autre; enfants, aimez-vous! » Nous n'avons fait qu'obéir, ce n'est pas notre faute. Elevés ensemble, ensemble nous nous sommes développés comme deux rameaux d'une même branche. Nos jeux, nos impressions, nos goûts, nos sentiments, tout fut pareil.

Ces choses-là rivent le cœur... voyez-vous bien! Notre avenir semblait tout tracé d'avance, et comme sur une douce route, bien droite, bien unie, bien ombreuse, nous y marchions déjà par la pensée, la joie sur le visage et la main dans la main. Il y a un mois — oh! mon Dieu, oui... rien qu'un mois!... — nos deux noms étaient affichés à la porte de la synagogue, notre maison nous attendait, toute souriante; et, sous le regard heureux d'Isaac, j'achevais la broderie de mon voile de mariée!... Comment, dans ce ciel si pur, éclata-t-il un orage? Comment nous fûmes réveillés de ce beau rêve! Vous le savez. M. Boërmann a dit : « Je ne veux plus! » Tout est là! S'il meurt sans m'avoir rappelée à lui, Isaac

et moi nous ne chercherons même pas à nous revoir... car, même lorsqu'un père n'est plus, il faut encore se soumettre à son arrêt : c'est la loi!... Il ne nous reste qu'une bien faible espérance en ce monde; dans l'autre nous sommes certains de nous retrouver. Ce n'est qu'une question de temps; nous attendons! Mais quoique séparés en apparence, il est tout à moi; je suis toute à lui. Tu vois bien, mon Benjamin, que je ne puis pas te sacrifier ce qui ne m'appartient plus? Ne crains rien, cependant... je saurai l'élever, va, mon enfant!... Je te promets le dévouement, l'abnégation d'une veuve pour son fils unique. Tout ce que le travail et l'intelligence d'une femme peuvent gagner, économiser... tu l'auras, petit frère. Mais ne me demande pas de trahir ma foi, de désespérer Isaac, de devenir la femme d'un autre... Oh! je ne le pourrais pas d'ailleurs... j'en mourrais!... j'en mourrais!...

Et, cédant enfin à son émotion, la jeune fille fondit en larmes.

A cette vue, l'excellente M^{lle} Bridot n'y put tenir davantage. Elle se rapprocha vivement de Noëmi, elle la pressa contre son sein, elle la couvrit de baisers tout en lui criant du fond du cœur :

— Ma fille!... mon enfant! tais-toi... pardonne-nous. Il ne sera plus question de cela... jamais!

— Jamais! répéta Bridot, non moins attendri que sa femme. Jamais... n'en parlons plus. Voyons, Noëmi,

avec sa ferveur habituelle cette Reine qui se préparait à couronner, nous en avons la confiance, l'un de ses plus fidèles serviteurs et de ses plus dévoués enfants.

M. Jourdain a eu le temps de se voir mourir. Il revenait chez lui, rue Bonaparte; arrivé sur la place Saint-Sulpice, avec sa femme, il sentit ses jambes s'appesantir; il ne pouvait aller plus loin. Une voiture de place le transporta chez lui. Il ne put y monter; on l'assit dans un fauteuil chez le concierge, et l'on s'empessa pour conjurer l'apoplexie qui l'envahissait. Alors M. Jourdain, conservant encore toute sa connaissance et sentant la gravité de son état, fit un suprême effort et se jeta à genoux. Il pria deux minutes, se releva et dit: « Adieu, mes amis, je vous remercie de vos soins; adieu, c'est fini! » Et il expira. Il n'avait que cinquante-six ans. — J. CHANTREL.

Nous lisons dans l'Union de la Sarthe :

MORT DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DU MANS.

Une nouvelle aussi douloureuse qu'inattendue vient de frapper la ville du Mans. M^{sr} Nanquette est tombé ce matin en apoplexie et est mort à midi et quart, après avoir reçu les derniers sacrements.

M^{sr} Nanquette était né à Fumay (Ardennes), le 6 décembre 1807; il avait été nommé à l'évêché du Mans le 30 août 1853, et installé dans son église cathédrale le 28 novembre de la même année.

Nous trouvons dans la Chronique de l'Ouest les détails qui suivent.

« Monseigneur était indisposé depuis quelque temps, mais rien dans son état ne pouvait faire pressentir une mort si prochaine. Lundi, il avait passé la soirée avec M^{sr} Berthaud, évêque de Tulle. Hier, vers neuf heures du matin, il fut atteint d'une congestion cérébrale, que les soins empressés de trois médecins n'ont pu conjurer. Dès onze heures, et même avant, il n'y avait plus aucun signe de connaissance, aussi l'on s'empessa d'administrer le sacrement d'extrême-onction au vénérable pontife. A midi, au moment où l'on venait d'exposer le Saint-Sacrement à la cathédrale, il rendait le dernier soupir. »

On lit dans le Courrier de Nantes du 21 :

« Hier soir, le bruit se répandait en ville qu'un assassinat avait été commis sur deux négociants des plus connus de notre place. M. Albert père et le troisième de ses fils, âgé de 19 ans, se trouvaient à leur campagne de la Jaunay, près du Lion-d'Or, à 4 kilomètres de Nantes; ils étaient, vers quatre heures, dans la salle de billard, occupés à terminer une partie; ils sonnèrent et donnèrent l'ordre d'atteler pour rentrer à Nantes.

Le cocher, à qui cet ordre était donné, se nomme Grimaud, est âgé de 24 ans et né à Chemillé (Maine-et-Loire). Depuis trois mois seulement au service de M. Albert, il avait toujours eu une conduite des plus régulières et n'avait jamais donné le moindre sujet de mécontentement.

A l'ordre qui lui était donné d'atteler, ce garçon répondit insolamment à M. Albert: « Ta voiture et tes chevaux sont à moi! »

du calme. Il est temps de rentrer... les nuits sont fraîches. Emmène-la donc, Madame Bridot... mais par la petite porte de la tourelle. Vous comprenez! il est encore au salon... il m'attend.

— Dites-lui bien, fit en se retournant l'orpheline, dites-lui que mon refus n'est ni de la fierté ni de l'indifférence: que je l'estime, que je lui suis reconnaissante, et que toujours il aura place dans les prières de la pauvre Noémi!

— Oui... oui... s'évertuait à répondre l'ex-huissier. Mais sois donc tranquille, mon enfant, je sais ce qu'il faut lui dire...

Cependant, lorsque les deux femmes se furent éloignées avec Benjamin, lorsqu'il se retrouva seul, son embarras fut bien autre encore pour le retour qu'il ne l'avait été en arrivant.

— Bah! se dit-il enfin, lui... c'est un homme.

Et, tout en préparant un second discours, il remonta la grande allée, il entra dans le salon.

Ou se souvient que, depuis longtemps déjà, Césaire ne s'y trouvait plus.

L'ex-huissier tourna deux ou trois fois sur lui-même; puis il s'arrêta tout-à-coup devant la porte-fenêtre, suivit du regard la haie, cligna de l'œil de l'autre côté du berceau, et, comme il était Normand, il devina tout.

D'ailleurs, quelques mots de la servante le confirmèrent dans son idée.

Il disparut ensuite, et MM. Albert ne songeaient plus à cette impertinence.

Quelques instants après ils virent s'avancer vers eux René Grimaud, armé d'un fusil double. Cet homme, en entrant dans la salle, coucha en joue M. Albert fils, qui tomba foudroyé, la charge l'ayant atteint en plein corps, dans la région des poumons.

En voyant tomber son fils, M. Albert père s'élança sur l'assassin, qui tira sur lui le second coup de son arme; heureusement M. Albert père ne fut pas atteint, et la charge alla se loger dans la boiserie.

Une lutte s'engagea entre l'assassin et M. Albert père; mais celui-ci eut le dessous et fut terrassé par son agresseur qui le frappa à coups de crosse sur la tête. Il le traîna ensuite dans la cuisine et le frappa sur le crâne avec une casserole. M. Albert père ayant perdu connaissance, l'assassin sortit de la cuisine et s'enfuit.

Toutes les recherches pour le retrouver ont été jusqu'à présent sans résultat.

M. le procureur impérial s'est immédiatement transporté sur les lieux du crime.

L'état des blessés est des plus graves. M. Albert père, quoique grièvement atteint, n'inspire pas d'inquiétude; mais on assure que l'état de son fils laisse peu d'espoir. Le bruit courait même cette après-midi qu'il avait succombé. Cependant nous pouvons assurer qu'à trois heures il existait encore.

Ce sinistre événement avait jeté la consternation dans notre ville.

On prétendait que l'auteur de cet attentat avait pu prendre le chemin de fer, hier soir; des dépêches ont été envoyées dans toutes les directions.

En vertu d'une décision de M. le ministre des finances, il ne doit pas être inséré de notes ou de fiches écrites sur les feuilles séparées, dans les paquets d'échantillons ou les papiers d'affaires confiés au service de la poste. Sont autorisées seulement les annotations manuscrites en marge des échantillons ou des papiers d'affaires, sous condition de l'acquittement préalable d'une taxe supplémentaire de vingt centimes représentant le port d'une lettre.

Le préfet de Maine-et-Loire a l'honneur de prévenir ses administrés que le concours annuel d'animaux gras aura lieu à Poisy le mercredi-saint 16 avril 1862.

Des prix s'élevant à 65.850 fr., et des médailles d'or, d'argent et de bronze y seront distribués aux propriétaires des animaux nés et élevés en France, reconnus les plus parfaits de conformation et les mieux préparés pour la boucherie.

Pour être admis à concourir, on doit adresser au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, au plus tard le 15 mars 1862, une déclaration écrite, dont le modèle sera délivré gratis, dans les bureaux de la préfecture et des sous-préfectures, aux personnes qui en feront la demande. L'arrêté ministériel comprenant le programme détaillé du concours, leur sera également remis, sans frais, dans les mêmes bureaux.

En conséquence, il ressortit par la porte qui donnait sur la route, remonta jusqu'à l'angle du jardin, sauta dans le champ, et ne tarda pas à retrouver Césaire.

Le pêcheur était maintenant assis, les jambes pendantes, dans le fossé; ses mains à l'abandon arrachaient machinalement des herbes; sa tête retombait comme affaissée sur sa poitrine.

Il semblait tellement absorbé, tellement songeur, qu'il n'avait pas même entendu venir Bridot.

Celui-ci fut contraint de l'appeler plusieurs fois par son nom.

Enfin il releva les yeux.

Son visage, blême et morne, était inondé de larmes. Bridot crut devoir commencer son discours.

— Césaire... mon digne ami... mon pauvre garçon...

D'un geste douloureusement impératif le pêcheur l'interrompit brusquement.

Puis, déjà debout et très-calme:

— Monsieur Bridot, demanda-t-il, où demeure M. Boërmann?

— Sur la grande place de Lisieux... juste en face la cathédrale.

— C'est bien... merci.

Et laissant le bonhomme tout interdit, Césaire disparut à grands pas dans la brume.

(La suite au prochain numéro.)

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif, Donne avis à ses administrés, que la matrice des patentes, pour l'année 1862, est déposée à la mairie de cette ville (bureau des contributions), où elle restera pendant dix jours à la disposition des patentables.

Les observations, s'il y a lieu, devront être faites par écrit et signées des réclamants.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 23 novembre 1861.

Le Maire (signé): LOUVET.

Pour chronique locale et faits divers: P. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 24 novembre. — Il Lombardo annonce qu'en vue des éventualités qui pourraient surgir au Mexique, le gouvernement italien est décidé à envoyer une frégate dans les eaux du Mexique.

New-York, 14 novembre. — Office Reuter. — Les rapports officiels annoncent que le 7 la flotte a commencé le bombardement de Port-Royal. Le combat a duré quatre heures. Les confédérés ont abandonné les forts et se sont retirés précipitamment. Les fédéraux se sont emparés de deux forts, de 43 canons, d'équipements militaires et de papiers importants. Le lendemain, l'armée fédérale débarqua 15.000 hommes qui prirent position à Beaufort, totalement détruite par les blancs; les plantations voisines ont été également détruites.

Un nombre considérable de nègres arrivèrent au camp fédéral. Beaufort sera la base des opérations futures. Huit fédéraux et cent confédérés ont été tués. Quatre bâtiments sont perdus ou n'ont pu arriver encore, par suite de la tempête. Le bruit court qu'un collecteur fédéral sera immédiatement nommé à Beaufort, dont le port sera ouvert au commerce. — Havas.

M. MÉRIGOT, chirurgien-dentiste à Angers, rue Milton, 7, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 5, le 6 et le 7 décembre. (577)

Les médecins de la Faculté de Paris, prescrivent avec un succès constant, les Dragées de savonule de Copahu, du docteur A. Lebel, rue de Saintonge, n° 68, à Paris, pour guérir en quelques jours les affections les plus invétérées. — Prix: 4 fr. la boîte. — Dépôt à Saumur, chez M. LEBRUN, pharmacien, seul dépositaire. (399)

Marché de Saumur du 23 Novembre.

Froment (hec. de 77 k.) 50 58	Huile de lin 52 —
2 ^e qualité, de 74 k. 29 20	Paille hors barrière 65 70
Seigle 20 —	Foin id. 30 26
Orge 42 80	Luzeerne (les 750 k.) 62 26
Avoine (entrée) 45 —	Graine de trèfle 45 —
Fèves 18 30	— de luzeerne. 50 —
Pois blancs 25 20	— de colza 29 —
— rouges 24 —	— de lin 29 —
Cire jaune (30 kil) 190 —	Amandes en coques (l'hectolitre) —
Huile de noix ordin. 60 —	— cassées (30 k.) —
— de chenevis 50 —	

COURS DES VINS (1)

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1861 1 ^{re} qualité 220 à 240	
Id. 2 ^e id. 150 à 180	
Ordin., environs de Saumur, 1861 1 ^{re} id. 100 à . .	
Id. 2 ^e id. 90 à . .	
Saint-Léger et environs 1861 1 ^{re} id. 100 à . .	
Id. 2 ^e id. 90 à . .	
Le Puy-N.-Dame et environs, 1861, 1 ^{re} id. 100 à . .	
Id. 2 ^e id. 90 à . .	
La Vienne, 1861 60 à 70	
ROUGES.	
Souzay et environs 1861 120 à 160	
Champigny, 1861 1 ^{re} qualité 250 à . .	
Id. 2 ^e id. 200 à . .	
Varrains, 1860 65 à . .	
Id. 1861 150 à . .	
Bourgueil, 1861 1 ^{re} qualité 150 à . .	
Id. 2 ^e id. 140 à . .	
Id. 1860 1 ^{re} id. 70 à . .	
Id. 2 ^e id. 60 à . .	
Restigny 1861 150 à . .	
Chinon, 1860 1 ^{re} qualité 65 à . .	
Id. 2 ^e id. 60 à . .	
Id. 1861 1 ^{re} id. 150 à . .	
Id. 2 ^e id. 120 à . .	

(1) Prix de commerce.

BOURSE DU 23 NOVEMBRE.

5 p. 6/0 hausse 05 cent. — Ferme à 70 00.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 96 00.

BOURSE DU 21 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 70 15.

4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Ferme à 96 30.

P. CODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE
PAR ADJUDICATION,
Aux enchères publiques.

D'UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n° 23, occupée par M. COMMON, marchand épicier.

L'adjudication aura lieu en l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, le dimanche 15 décembre 1861, à midi.

La vente est poursuivie à la requête de : 1^o M^{me} Alexandrine Delouche, épouse assistée et autorisée de M. Jacques-Marie-Joseph-Eugène Dangeville, capitaine-instructeur au 5^e régiment de dragons, en garnison à Rouen, où ils demeurent; 2^o M. Jules Delouche, employé de commerce, demeurant à Paris, rue de Provence, n° 25; 3^o M. Léon Delouche, négociant, demeurant à La Rochelle; 4^o M. Alfred Delouche, employé, demeurant à Paris, rue des Bourdonnais, n° 41, agissant tous en qualité d'héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de feu M. Jean Delouche-Huard, leur père, en son vivant domicilié à Saumur, ayant tous constitué M^e Chedeau, avoué à Saumur;

Contre M. Amand Allaire, employé de commerce, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, comme tuteur des mineurs Amand-Barthélemy Bancheureau et Marie Bancheureau, aussi héritiers sous bénéfice d'inventaire, de feu mondit sieur Delouche, leur aïeul, ledit Allaire, co-litigant, ayant constitué M^e Bodin, avoué;

En présence de M. Blaise Terrien, maître-charpentier, demeurant à Saumur, agissant en qualité de subrogé-tuteur desdits mineurs Bancheureau;

Et en vertu de deux jugements rendus par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, les 2 mars 1861 et 14 novembre 1861, enregistrés.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE.

Une maison, sise à Saumur, rue Saint-Jean, n° 23, joignant d'un côté M^{me} veuve Teshier, d'autre côté M. Coutard, et par devant la rue Saint-Jean; mise à prix à dix-neuf mille francs, ci 19,000 fr.

S'adresser, pour avoir des renseignements, au notaire et aux avoués des parties.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 25 novembre 1861.

CHEDEAU.
Enregistré à Saumur, le 26 novembre 1861, f^o , c^o . Reçu un franc, dixième dix centimes.
(570) P. VING.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le seize novembre courant, enregistré;

Il appert :
Que la dame Anne Lepage, épouse du sieur Jean Simon, journalier, demeurant à Saumur,

A été déclarée séparée de biens d'avec son dit mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt-cinq novembre mil huit cent soixante-un.

(571) CHEDEAU.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

MAISON.

Place des Récollets, n° 7.
S'adresser à M. TERRIEN, charpentier.
(572)

Etude de M^e BODIN, avoué à Saumur.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

D'un jugement en premier ressort rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 16 novembre, enregistré;

Entre :
M^{me} Anne Aubry, épouse du sieur Henri Roger, ancien marchand de bonneterie, demeurant à Saumur, procédant par la voie de l'assistance judiciaire,

Ayant M^e Bodin pour avoué, Et ledit sieur Henri Roger, défaillant;

Il appert :
Que la dame Roger a été séparée de biens d'avec son mari.

Saumur, le 25 novembre 1861.

Pour extrait :
L'avoué poursuivant,
(573) R. BODIN.

Etude de M^e BEDON, notaire aux Rosiers.

VENTE
MOBILIÈRE

Après le décès du sieur DUTERTRE-MAZE, cultivateur, en la demeure du défunt, à Montcottier, commune des Rosiers, par le ministère de M^e BEDON, notaire aux Rosiers,

Le dimanche 1^{er} décembre 1861, à midi.

On vendra : Habillements et chemises d'homme, linge, bois de lit, trois conettes, une charrette à bœufs, une charrette à cheval, charrues, bœufs, vaches, trèfle sec, équipages de cheval, ustensiles d'agriculture et autres objets.

Au comptant, plus 5 p. 0/0.

ON DEMANDE A EMPRUNTER,

Sur bonne hypothèque,
Une somme de 15 à 20,000 fr.
à 4 0/0.

S'adresser à M^e COURTOIS, notaire à Brézé.
(575)

A LOUER DE SUITE
MAISON

Avec Ecurie et Remise,

Située rue des Forges, n° 10,
S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE OU A LOUER
MAISON

Située rue du Temple, 19,
Entièrement mise à neuf, fraîchement décorée, parquetée. Appartements nombreux et de disposition commode; cabinet de toilette avec lieux à l'anglaise. Porte cochère, cour, écurie. Pompe élévatoire, etc.
S'adresser à M. le colonel RUAULT, y demeurant, ou à M^e LAUMONIER, notaire.
(536)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

LE 1^{er} ET LE 2^e ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts.
(110)

ON DEMANDE à acheter ou à prendre à loyer une très-jolie maison de campagne avec beaux jardins, aux environs de Saumur, jusqu'à trois lieues à la ronde; on préférerait les communes d'Allonnes, Brain et Neuillé.
S'adresser au bureau du journal.

A CEDER DE SUITE
UNE PETITE AUBERGE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,
Située dans un des bons quartiers de Saumur.
S'adresser au bureau du journal.

SOUS-COMPTOIR DU COMMERCE

Et de l'Industrie,
Société anonyme au Capital de Vingt millions.
Prêts sur Marchandises, Actions, Obligations et Valeurs.
SUCCURSALE à NANTES, 6, rue de l'Héronnière.
(546)

Saumur, imp. de P. GODET.

SERVICE RÉGULIER
DE PAQUEBOTS A VAPEUR

En correspondance avec le Chemin de fer d'Orléans.

1^o Entre LONDRES, S^t-NAZAIRE et LA ROCHELLE, direct. Départs de Londres les 5 et 18. Retour de S^t-Nazaire, via La Rochelle, les 11 et 24 de chaque mois.

2^o Entre LIVERPOOL, S^t-NAZAIRE et LA ROCHELLE, direct; prenant marchandises pour Dublin, Belfast, Cork, Glasgow, Bristol, etc.

Départs de Liverpool les 1^{er} et 15. Retour de S^t-Nazaire, via La Rochelle, les 6 et 21 de chaque mois.

Les départs de La Rochelle ont lieu deux jours seulement après celui de S^t-Nazaire. — Transit spécial pour toutes les parties du monde.

S'adresser, pour rapports généraux, à MM. GAMBELL et LE BOUTILLIER, directeurs-armateurs.

Et pour frets et passages :
A MM. ROBERT HUREL à LONDRES.
AD. MOREAU et LE RAY fils, agents spéciaux des armateurs à NANTES.
ALPH. LANGUET, consignataire à S^t-NAZAIRE.
BONNEMORT et BECKER, consignataires à LA ROCHELLE.
Et dans toutes les gares du chemin de fer d'Orléans. (475)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN ÂGE

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot : 3 f. — Composé par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M^o à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 21. — Dép. dans toutes les villes.
A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Bayeux, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (71)

A PARIS, 87, RUE RICHELIEU.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CAPITAUX

SUR LA VIE,

RENTES

PAYABLES

La plus ancienne, en France, de toutes les Compagnies d'assurances.

VIAGÈRES

APRÈS DÉCÈS.

DOTS POUR LES ENFANTS.

IMMÉDIATES ou DIFFÉRÉES.

La Compagnie a été fondée en 1819, et possède 35 MILLIONS réalisés en valeurs sur l'État et Immeubles :

En Valeurs sur l'État 23 millions.

En Immeubles 12 millions.

LES IMMEUBLES SE COMPOSENT :

- 1^o De six Maisons et Hôtels à Paris;
- 2^o D'une grande partie de la Forêt de Montmorency (Seine-et-Oise);
- 3^o De la Forêt de Moislains, près Péronne (Somme);
- 4^o De la Forêt d'Ermingen, près Saverne (Bas-Rhin);
- 5^o Des Domaines du Puch et de Cazeaux, dans les landes de Gascogne, près Bordeaux (Gironde).

Assurances de capitaux payables après décès, permettant au père de famille de laisser un capital à ses héritiers. Assurances mixtes profitant aux ayant droit de l'assuré s'il meurt, ou à lui-même s'il vit à une époque déterminée. (Ces deux combinaisons jouissent d'une participation de 50 0/0 dans les bénéfices de la Compagnie.)

Rentes viagères immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes, aux taux les plus avantageux.

Dotations pour les enfants, dont le capital fixé d'avance est payé à un âge donné; pouvant servir à l'exonération du service militaire. (Cette dernière combinaison n'a rien de commun avec les opérations Tontinières, auxquelles la Compagnie n'a jamais voulu prendre part.)

S'adresser, pour prospectus et renseignements gratuits, à M. D'ABLANCOURT, pharmacien, agent principal, 5, rue du Puits-Neuf, à Saumur. (576)

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,